

INSCRIPTION EN 2^{ème} ANNÉE DN MADE NUMERIQUE

Merci de bien vouloir nous retourner les pièces ci-dessous :

- ❖ **1 photo d'identité récente au format officiel et en original** (indiquer au dos : votre future classe, votre nom et votre prénom)
- ❖ **1 chèque de 70 Euros** à l'ordre du lycée Léonard de Vinci - Villefontaine (indiquer au dos le nom et la classe).
Cette somme permettra d'octroyer un crédit de départ pour les photocopies et de mutualiser des achats de fournitures à prix réduit pour une partie de la matière d'œuvre pour les cours de studio de conception, atelier, pratiques plastiques (hors projets personnels).
Ceci pour que les étudiants puissent se procurer ces matériaux très spécifiques, pour permettre de les payer bien moins chers, d'éviter le transport des matériaux (et oublis) et de pouvoir conserver les œuvres réalisées.
La somme demandée ne représente qu'une partie (50 à 60 %) du coût de la matière d'œuvre distribuée pour l'année.
Cette participation, calculée dans l'intérêt des familles, est facultative mais fortement conseillée pour chacun, comme pour le fonctionnement collectif et administratif.
- ❖ **1 chèque de 8 Euros** (indiquer au dos le nom et la classe), également facultatif établi au nom de la **Maison des Lycéens** pour permettre le développement des activités extra-scolaires et aider au financement des sorties et voyages scolaires.
- ❖ **1 chèque de 50 Euros** facultatif à l'ordre de l'**Association Nuit Blanche** (indiquer au dos le nom et la classe). Cette importante association des étudiants en Design a pour but d'aider au financement des voyages, à l'achat de matériel et au développement de la vie collective et de mettre en contact les élèves et anciens élèves ainsi que les partenaires professionnels.
L'adhésion est fortement conseillée.
- ❖ **La fiche d'accès au self-service** (joindre les chèques demandés). **Faire demande du Pass Région sur le site : <https://passregion.auvergnerhonealpes.fr/>** Le badge sera obligatoire le jour de la rentrée (accès portail, self).
- ❖ **Pour affiliation à la sécurité sociale**
Prendre contact avec votre CPAM.

Tous ces documents devront être rapportés ou renvoyés pour le 28 juin 2023
(au secrétariat du Pôle Design)

ATTENTION : Si les pièces demandées ne sont pas fournies, vous ne serez pas réinscrit.

REGLEMENT INTERIEUR

Il est consultable sur le site Internet du lycée <https://leonard-de-vinci.ent.auvergnerhonealpes.fr/> et pourra être consulté sur l'E.N.T. à la rentrée.

Autres informations

RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 05 SEPTEMBRE 2023 À 9 HEURES

Les étudiants ayant obtenu un logement par l'intermédiaire d'un bailleur social devront nous remettre signé pour la semaine de la rentrée le coupon d'engagement de la charte de bon voisinage ci-joint.

La Provisure,
Maryline Rochette

FICHE D'ACCES AU SELF SERVICE

La fiche d'accès est à rendre avec le dossier d'inscription

L'ADMISSION AU SELF EST SUBORDONNEE A :

- * L'achat de 20 repas à 3.64 € l'unité, soit : **72.80 €**
- * Un pass'région valide pour accéder au self

Le chèque, *libellé à l'ordre du lycée Léonard de Vinci* est à joindre à la présente fiche d'accès au self qui doit être remplie par tout élève souhaitant bénéficier du service de restauration à la rentrée (même de manière occasionnelle)

Réinscription : Si le solde de votre carte est positif, aucun règlement n'est attendu

A REMPLIR PAR L'ELEVE :

NOM : PRÉNOM :

Classe demandée Adresse mail
(pour envoi des codes TurboSelf)

COMMENT ADHÉRER ?

Le prix est de

- 8€ pour 1 an
- 15€ pour 2 ans
- 20€ pour 3 ans

LES ACTIONS ?

Si vous adhérez vous pouvez bénéficier de

- tarifs réduits pour les sorties et voyages
- photos de classe et gobelets à un tarif avantageux
- accès aux clubs (média, musique, jeux de société, théâtre...)

LA MDL C'EST QUOI ?



La Maison Des Lycéens, c'est une association qui permet de financer des projets tout au long de l'année.

Tous ses responsables sont élus parmi les enseignants, les élèves et le personnel du lycée.

Chaque personne est élue pour 2 ans.

CE QU'ON A DÉJÀ FINANCÉ ?

- participation de 30€ pour tous les voyages
- achat du baby foot
- du piano
- de la machine à café

Et vous pouvez vous aussi proposer de nouveaux projets !

ADHÉREZ !

Pour plus d'informations, allez sur notre instagram @mdl_vinci

Logements

➤ Offres de particuliers

- **Chambre chez l'habitant** : Quartier des Roches, à 5 minutes du lycée avec le bus A, à 1/4 d'heure à pieds, à 10,15 minutes depuis la gare de La Verpillière.
Chambre meublée avec accès aux autres pièces de l'appartement (cuisine, salle de bains, toilettes, salon, balcon), WIFI. Pas de repas fourni.
Prix : 330€/mois.
Mme ARMAGNAT 06 43 13 25 62 - Les Ravinelles, rue Louis Ganel - Bât. C - 38090 Villefontaine
- **Chambre meublée** : proche de la gare routière et du centre commercial, accès à pieds au lycée.
Prix : 400€/mois tout compris, avec petit-déjeuner, repas du soir 5€.
Mme COMTET 06 68 11 56 85
- **Studio étudiant meublé de 26m²** : situé à L'Isle d'Abeau, le studio est équipé d'une kitchenette et d'une salle de bains.
Prix : 370€/mois toutes charges comprises (pas de taxe d'habitation ni d'abonnement EDF à payer).
Mme GRASSET GRZYWACZ 04 26 09 95 72 ou mariepierre.grasset@gmail.com
- **Chambre meublée de 10 m²**, avec un grand placard de rangement, à l'étage d'une maison mitoyenne avec jardin, garage et vue sur l'étang de Vaugelas.
Située à 500 mètres/5 mn à pieds du lycée, des commerces de St-Bonnet, du supermarché Casino, du cinéma et de la piscine, dans un quartier calme.
Prix : 340 €/mois charges comprises.
Mme LAURENT Frédérique 07 49 44 66 45 - fresola@laposte.net - 31, Avenue des pins - Pavillon 9 - 38090 Villefontaine
- **Chambre à louer pour étudiant/étudiante dans une maison à Villefontaine** tout près de l'arrêt de bus (50m). Salle d'eau avec douche et cuisine à disposition avec lave-vaisselle et matériel pour la préparation des repas. Loyer : 300€/mois..
**Mme GUEFFIER Annick - 77 rue du Bret, cideX 251 (pavillon 19) - 38090 Villefontaine
06 84 08 78 46 - 04 74 96 49 20 - gueffier.annick@orange.fr**
- **Deux chambres à louer, une cuisine, une salle de bain et WC indépendants**
280 euros/mois
**Paul et Nicole ARVIS- 1 impasse du Clou - 38090 Villefontaine
Tél. Monsieur : 06 41 69 49 60
Tél. Madame : 07 83 98 27 25**
- **Une chambre chez l'habitant - Mme HRYCENKO -**
27 Rue François Cointereaux 38090 Villefontaine -
Tél : 06 19 43 16 94

➤ Bailleurs

- **Résidence Les Compagnons du Devoir et du Tour de France** : 90, boulevard de Villefontaine, 38090 Villefontaine. **Contact**er Mme Florence MONET au **04 28 70 16 90** - **Sur internet** : www.compagnons-du-devoir.com

- **Résidence étudiante à Villefontaine, face au Lycée** : Gestion par la SEMCODA de Bourgoin Jallieu - studios individuels (kitchenette, salle de bains et WC) - **internet-agence2@semcoda.com** - **04 74 96 32 93** (Villefontaine)

- **FONCIA l'Immobilière** : L'agence Foncia est située au 14, rue de la Libération – B.P. 40105 – 38302 Bourgoin-Jallieu Cédex. **Contact**er le service commercial au **04 74 28 04 96** ou Corinne MANTEL au **06 31 94 82 39** ou corinne.mantel@foncia.fr

- **IMMOBILIERE RHONE ALPES** : 15, Carré Léon Blum, à Villefontaine – Mme WIART au **04 74 96 88 55**.

- **ALPES ISERE** : **04 76 20 50 50** ou contact.client@opac38.fr

- **SEMCODA** : 7, esplanade de la Pinède – 38090 Villefontaine – www.semcoda.com pour télécharger le dossier. Mme BAURAIN au **04 74 96 32 93** ou emilie.baurain@semcoda.com

- **MFI PHIJ Résidence les quatre vents (ex UMIJ)** : 22, impasse des 4 vents (quartier des Roches) à Villefontaine – Leur offre est composée de studios meublés, T1 de 15 à 17m² ou T1', de 20 à 25 m².

04 74 27 16 67 - lqvaccueil@mutualiteisere.org

www.mutualiteisere.org/services-logement.html

Préinscriptions sur site internet ou par téléphone. N'accepte que les étudiants majeurs.

- **DYNACITE** : 4, place des Tourelles – 38080 L'Isle d'Abeau. **Contact**er le **04 74 14 14 14** ou par mail communication@dynacite.fr ou s.tersigni@dynacite.fr. Pour demander un dossier, www.dynacite.fr

- **PLURALIS** : 19, rue Serge Mauroit à Villefontaine. **Contact** : Mme PUMO **04 74 96 71 84**, le lundi de 9h à 12h et le mercredi de 14h à 17h.

CHARTRE DE BON VOISINAGE

Vous allez avoir parmi vos voisins des personnes âgées, des jeunes mamans avec des bébés et surtout des locataires qui en vertu du bail qu'ils ont signé ont droit au respect de leur tranquillité et peuvent exiger par voie judiciaire que leurs droits soient respectés.

Nous vous précisons donc que vous devez, en tant que locataire respecter le règlement intérieur de votre résidence et ne rien faire qui pourrait porter préjudice aux autres résidents ou à l'intégrité de votre immeuble.

En particulier :

- Votre logement n'est pas une salle de spectacle ni un lieu de regroupement pour organiser des manifestations bruyantes (soirées musicales entre autre). Le lycée et la Mairie peuvent vous aider à trouver des lieux plus adéquats pour ce genre de réunion.
- Le hall de votre immeuble n'est pas un lieu de regroupement (cela est même interdit par la loi).
- Les portes d'accès de l'immeuble doivent être maintenues fermées et vous devez veiller à ne pas les claquer.
- Vous devez veiller à ne pas laisser pénétrer dans l'immeuble par votre intermédiaire, des personnes étrangères à l'immeuble.
- Votre logement doit être entretenu et maintenu en bon état.
- Si vous disposez d'un balcon ou d'une terrasse, vous devez veiller à ce que ce lieu soit maintenu dans un état convenable et qu'il ne serve pas de débarras.
- En tant que jeunes adultes responsables, vous devez donner l'exemple aux enfants de la résidence en respectant le travail des agents d'entretien : pas de papiers, de canettes, de mégots, jetés dans les parties communes et espaces verts.

Persuadés que vous serez tout à fait attentifs et respectueux, et que vous nous aiderez à faire de notre immeuble un lieu où il fait bon vivre, nous vous souhaitons un bon emménagement et une bonne année scolaire.

P.S. : Remettre le jour de la rentrée le coupon d'engagement ci-joint signé.

COUPON D'ENGAGEMENT

Mesures visant à faire respecter, par les étudiants, « La charte de bon voisinage »

1. L'organisme met à la disposition des
étudiants des logements appropriés.
2. M, Mme s'engage à respecter la
charte de bon voisinage et le bon règlement intérieur dans l'immeuble d'habitation à
l'adresse
3. Le proviseur du Lycée Léonard de Vinci soutient la demande visant à réguler
l'utilisation des logements.

Pour cela, il sera informé par l'organisme,
des éventuels dysfonctionnements.

Date

L'Etudiant